



# 2ème édition - Fête de La Bière 1er, 2 et 3 mars 2019

Bulletin de candidature  
(à retourner avant le 10/02/2019)

Nom - Prénom : .....  
Téléphone : .....  
Raison sociale : .....  
Adresse:.....  
CP : ..... Ville : .....  
E-mail : ..... Site Web : .....  
Facebook : .....  
Code APE : ..... N° Siret : .....

## Produits proposés

### Destinés à la consommation sur place

La consommation de bière est autorisée sur place sur les stands, **uniquement dans les gobelets consignés fournis par l'organisation** et vendus par les exposants au tarif de 2€ l'unité.

Dénomination et format	Prix de vente TTC
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

### Destinés à la vente à emporter

Pour des raisons de sécurité : les bouteilles en verre (non réfrigérées) sont en vente de 10h à 17h **uniquement**.

Dénomination et format	Prix de vente TTC
.....	.....
.....	.....
.....	.....

## Tarifs des emplacements intérieurs

Stand intérieur 3x3m. Le forfait est à 900€ (450€ pour les adhérents à l'ACAP).

## Tarifs des emplacements extérieurs

Stand extérieur 3x3m : 450€

Food truck 6x3m : 900€

**Précisez vos besoins :**

Nombre de forfait(s) : ..... X ..... € = ..... €      Adhérent à l'ACAP :  Oui  Non

Nombre de Gobelets (lot de 100 unités) : ..... X 200€ = ..... €      **Total en € : .....**

Électricité/Puissance en watts : .....

**Le paiement est à joindre obligatoirement à l'inscription. Chèques à établir à l'ordre du Trésor Public.**

J'ai pris connaissance du règlement annexé et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :



## Règlement général de la fête de la Bière 2019

### I. Généralités

La Fête de la Bière est un évènement organisé exclusivement par la Ville du Pradet et a pour objectif de développer une activité de basse saison en plein cœur du Centre-ville et de proposer un évènement familial, ouvert à tous.

- **Les horaires d'ouverture :**  
**Vendredi 1<sup>er</sup> Mars 2019 : de 18h00 à 00h00**  
**Samedi 2 Mars 2019 : de 10h30 à 00h00**  
**Dimanche 3 Mars 2019 : de 10h30 à 20h00**

### II. LES STANDS

#### Information concernant le montage/démontage de votre stand :

- **Les exposants doivent retourner leur fiche d'inscription avant le 10 février 2019, les exposants retenus en seront informés avant le 15 février 2019 par email. En cas de refus, les organisateurs s'engagent également à vous en informer avant cette même date.**
- Les stands sont installés sous un chapiteau chauffé de 600 m2 situé : Place Général de Gaulle 83220 Le Pradet, en plein cœur du centre-ville, face à la Place Flamenq.
- Les stands mesurent 3MX3M. La ville du Pradet met à disposition des brasseurs des tables et des chaises pour les aménager en fonction de vos besoins (Attention stock limité).
- Les Brasseurs sont attendus pour installer leurs stands le **vendredi 1<sup>er</sup> Mars à 11h00**, le gardiennage du Chapiteau sera assuré dans la nuit du vendredi à samedi et du samedi au dimanche.
- **Tous les stands doivent être prêts pour l'ouverture de l'évènement le vendredi 1<sup>er</sup> Mars à 18h00**
- Les organisateurs de l'évènement seront sur place à votre arrivée pour vous guider vers l'emplacement prévu de votre stand et répondre à vos besoins et attentes d'ordre technique (raccordement électrique, eau ..)
- Les exposants s'engagent à apporter tout le matériel nécessaire à l'installation de leur stand
- Les organisateurs **ne mettent pas à disposition de rallonge électrique**, vous êtes priés de bien vouloir vous munir d'un touret.
- Les organisateurs mettent à disposition des exposants un point d'eau.
- Les organisateurs mettent à disposition du public et des Brasseurs des commodités situées à proximité du chapiteau.
- Les stands doivent être impérativement démontés le dimanche 3 mars après l'évènement.

### III. LA VENTE

- Les brasseurs et les restaurateurs peuvent vendre leurs produits sans interruption selon les heures d'ouverture du chapiteau.
- **Les brasseurs ne peuvent servir leurs boissons dans un autre contenant que le verre officiel vendu par l'organisateur à 2,00 €. Merci d'indiquer dans votre fiche d'inscription le nombre de gobelets que vous souhaitez acheter à l'organisateur (par lot de 100 uniquement).**
- **Les exposants vendent le gobelet de l'organisateur au prix fixe d'achat des gobelets soit 2,00 €.**
- **L'organisateur tiendra un stand de la ville ou les exposants et les particuliers pourront se faire rembourser les gobelets.**
- **Les cuissons sont interdites sous le chapiteau, seul le maintien au chaud des préparations est toléré (four électrique, bain marie..).**
- **La vente de bouteilles en verre dédiée à la consommation sur place est INTERDITE.**
- **Les cannettes en aluminium sont interdites, les bouteilles en plastique sont autorisées notamment pour la vente des boissons dites « soft » et doivent être vendues sans bouchon.**
- La vente de bouteilles en verre dédiées à la vente à emporter est **tolérée UNIQUEMENT DE 10h00 à 17h00. Les bouteilles ne devront être en aucun cas réfrigérées. Les exposants qui manqueront à cette règle lors de la manifestation seront interdits de vente à emporter.**
- La ville du Pradet organise le nettoyage et la propreté des tables et des espaces de restauration à l'intérieur du chapiteau.
- Les brasseurs sont responsables de la propreté de leurs stands et sont responsables de leurs matériel, en ce sens les exposants doivent récupérer leur matériel sur les tables de service (plateau plastique etc..). L'organisateur ne pourra être tenu responsable de la perte ou du vol desdits matériels.

### IV. LES ANIMATIONS / LA MUSIQUE

Le vendredi et le samedi soir une animation musicale est organisée par la ville du Pradet de type « concert live » à partir de 19h30. Ces animations sont prévues sur la scène installée sous le chapiteau et seront encadrées par une agence de sonorisation.

#### Information concernant les repas :

- Des stands seront à votre disposition pour vous restaurer, vous pouvez vous y rendre à votre convenance (la municipalité ne prend pas en charge les repas).
- Vous pouvez déjeuner sur votre stand ou sur les tables de repas prévues à cet effet.

## V. LA SECURITE

- Une entreprise de sécurité a été engagée par la ville pour veiller au bon déroulement et à la sécurité de la manifestation. Ainsi des agents de sécurité seront présents sur site du Jeudi 28 février au dimanche 3 mars 2019.
- Une entrée de zone tenue par les agents de sécurité sera mise en place à l'entrée du chapiteau le vendredi et samedi soir.
- Les pompiers assureront un dispositif de protection civile pendant toute la durée de l'évènement.

## VI. ORGANISATION

- Votre fiche d'inscription doit être retournée **avec votre règlement** en Mairie avant le 10 février 2019 par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de ville - à l'attention du Cabinet du Maire – Parc Cravéro – av 1ere DFL – 83220 LE PRADET.  
**Attention : Aucune fiche ne pourra être remise directement à l'accueil de la Mairie** vous pouvez cependant les porter au service du Cabinet du Maire.
- Le retour de votre fiche d'inscription ne vaut pas acceptation par l'organisateur, un mail de l'organisateur vous parviendra pour confirmer l'acceptation de votre inscription. Dans le cas où votre inscription est refusée, l'organisateur vous renverra votre chèque de participation dans les plus brefs délais.
- L'encaissement du règlement des stands sera effectif avant le début de la manifestation (la semaine avant).
- Pour toutes questions concernant cette manifestation vous pouvez joindre le Cabinet du Maire au : 04.94.08.69.72 ou par mail : [fetedelabiere@le-pradet.fr](mailto:fetedelabiere@le-pradet.fr)

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter

Date et signature :